

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE DIMBSTHAL

Arrondissement  
de Saverne

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 11

#### Séance du Mardi 17 Juin 2014 à 19H15

Conseillers en fonction : 11

Sous la présidence du Maire Claude SCHMITT, Maire

Conseillers présents : 9

#### Etaient présents :

Les Conseillers : MM. M.AMAT – S. DIETRICH – Mme C. EHRHARDT  
MM G. EINSELEN - M. HISS – Y. STEVAUX – A. WOLBERT - Melle J.  
ZAGALA

Secrétaire de séance : M. S. DIETRICH

Absents excusés : D. ANTONI - S. WENDER (procuration à M. SCHMITT Claude)

M. le Maire ouvre la séance en précisant qu'il souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Reconduction du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur

L'ensemble du Conseil Municipal autorise M. le Maire à rajouter ces points au 2014-.

#### Ordre du jour

---

- 2014-35 Adoption du procès-verbal du 15 avril 2014
- 2014-36 Eglise de Dimbsthal : devis travaux de peinture
- 2014-37 Atelier Municipal : acquisition d'un Aspirateur souffleur
- 2014-38 Ecole : travaux de mise en conformité des installations électriques
- 2014-39 Eclairage public-Offre de prix
- 2014-40 Réforme des rythmes scolaires
- 2014-41 Fête des petits pains : Jeudi 3 Juillet 2014
- 2014-42 Aire de Jeux
- 2014-43 Site internet
- 2014-44 Demandes de subvention
- 2014-45 Administration Générale : reconduction du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 2014-46 Recensement de la population 2015 : désignation du coordinateur communal et de l'agent recenseur
- 2014-47 Divers et communication

#### **2014-35. Adoption du Procès-verbal du 15 Avril 2014**

Le procès verbal de la séance du 15 Avril 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

#### **2014-36. Eglise de Dimbsthal : devis travaux de peinture**

M. le Maire présente les différentes offres de prix concernant les travaux de peinture dans l'Eglise St Symphorien de Dimbsthal. La moins-disante est l'entreprise Peintures Eglises Décoratives sise à Marmoutier. Le Conseil de Fabrique ne pouvant financer seul ce projet a sollicité la commune pour en devenir le maître d'ouvrage. Le Conseil de Fabrique participera au financement du projet en fonction des aides qu'il obtiendra. Monsieur le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

VU la demande du Conseil de Fabrique de l'Eglise St Symphorien de Dimbsthal,  
Constatant que les possibilités financières du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Dimbsthal sont insuffisantes pour mener à bien l'exécution de ces travaux,

Considérant cependant que l'article L2543-3 du Code Général des collectivités territoriales oblige la commune à se substituer au Conseil de Fabrique dans ce cas et de prendre l'investissement à sa charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux dont il s'agit et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage
- Approuve l'offre de prix de l'entreprise Peintures Eglises Décoratives sis à Marmoutier établie à hauteur de 41 855,96 € TTC
- Sollicite les subventions pouvant être accordées pour ces travaux
- Accepte la participation du Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint Symphorien de Dimbsthal.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 21318 opération n° 78 « Eglise Presbytère » du budget primitif 2014
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage et de direction des travaux de peinture à l'Eglise Saint Symphorien de Dimbsthal
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

### **2014-37. Atelier municipal : acquisition d'un souffleur Aspirateur**

M. le Maire présente les différentes offres de prix concernant l'acquisition d'un souffleur Aspirateur pour les services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis de la société JARDIMATERIEL relatif à la fourniture d'un souffleur Aspirateur modèle KALAOS au prix de 199,00 € TTC.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 21578 opération n° 56 « Acquisition autre matériel » du budget primitif 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

### **2014-38. Ecole : Travaux de mise en conformité des installations électriques**

M. le Maire soumet l'offre de l'entreprise Claude Huy sise à Romanswiller, concernant les travaux de mise en conformité des installations électriques de l'Ecole de Dimbsthal suite au rapport du cabinet Nonnemacher du 29 mai 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis de l'entreprise Claude Huy pour un montant de 1077,12 € TTC.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 21318 opération n° 51 « Ecole » du budget primitif 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

### **2014-39 Eclairage public– Offre de prix**

M. le Maire soumet l'offre de Francis Baradel de Ostwald, concernant la commande de candélabres et des boîtiers de raccordement.

Par ailleurs, un devis pour les semelles d'adaptation sur mesure a été demandé à d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis de Francis Baradel pour un montant de 13 380 € TTC.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 2152 opération n° 68 « Eclairage public » du budget primitif 2014
- Autorise Monsieur le Maire à demander un devis complémentaire pour les semelles d'adaptation.
- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

### **2014-40 Réforme des rythmes scolaires**

M. le Maire informe que suite aux évolutions du décret Hamon concernant la réforme des rythmes scolaires, une réunion extraordinaire regroupant les maires des trois communes, le conseil d'école, la responsable du périscolaire et les membres du SIVU du Tannenwald a été organisée le 27 mai dernier.

Suite à cette réunion une demande signée par le SIVU du Tannenwald et les maires des communes du RPI du Tannenwald a été adressée à l'inspectrice de l'Académie de Strasbourg pour solliciter l'expérimentation inscrite dans le cadre du décret Hamon.

Les horaires demandés sont les suivants :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	<b>Total :3h15</b>	<b>Total :3h15</b>	<b>Total : 3h</b>	<b>Total :3h15</b>	<b>Total : 3h</b>
Dimbsthal	8h15-11h30	8h15-11h30	8h15-11h15	8h15-11h30	8h15-11h15
Hengwiller	8h20-11h35	8h20-11h35	8h20-11h20	8h20-11h35	8h20-11h20
Reinhardsmunster	8h25-11h40	8h25-11h40	8h25-11h25	8h25-11h40	8h25-11h25
<b>Après-Midi</b>	<b>Total 2h45</b>	<b>Total 2h45</b>		<b>Total 2h45</b>	
Dimbsthal	13h10-15h55	13h10-15h55		13h10-15h55	
Hengwiller	13h15-16h	13h15-16h		13h15-16h	
Reinhardsmunster	13h20-16h05	13h20-16h05		13h20-16h05	
<b>Total/jour</b>	<b>6h</b>	<b>6h</b>	<b>3h</b>	<b>6h</b>	<b>3h</b>

Une telle expérimentation permettra de concilier les différents impératifs liés à l'organisation des rythmes scolaires en raisonnant à l'échelle de la semaine. Le périscolaire s'adaptera et prendra le relais entre midi, en fin d'après-midi et les après-midis des mercredis et vendredis, en fonction du nombre d'enfants inscrits.

L'inspection académique doit valider cette demande, une réponse doit être transmise pour le 23 juin 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nouvelles dispositions.

### **2014-41 Fête des petits pains : Jeudi 3 Juillet 2014**

M. Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'organisation de la traditionnelle fête des petits pains du 14 juillet. Elle aura lieu dans la salle des fêtes de Dimbsthal le jeudi 3 juillet 2014 à 18h30. Lors de cette manifestation, les donateurs de sang recevront un diplôme, les responsables des associations sont également conviés afin de les remercier pour leur engagement tout le long de l'année. A cette occasion, les prix du concours intercommunal des maisons fleuries 2013 seront également remis aux lauréats.

### **2014-42 Aire de Jeux**

M. le Maire souhaite faire avancer le projet d'agrandissement de l'aire de jeux de la commune. Des devis vont être demandés afin de chiffrer le montant de l'opération.

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à y réfléchir.

### **2014-43 Site internet**

La Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau lance un nouveau site internet à partir du 1<sup>er</sup> juillet dans lequel des pages seront dédiées à chacune des communes de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. Pour alimenter ce site, un référent internet doit être désigné dans chaque commune. Il suivra une formation. Sébastien Wender s'est porté volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Nommer Sébastien Wender comme référent internet pour la commune de Dimbsthal

### **2014-44 Demandes de subvention**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'école de Dimbsthal pour l'organisation de la sortie scolaire de fin d'année au Château du Lichtenberg:

- 11 élèves de Dimbsthal ont participé à cette sortie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accorder une subvention de 8,- € par élève
- le montant total de la subvention accordée, soit 88,- € sera inscrit au compte 65737 du budget primitif de l'exercice 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des autres demandes de subvention. :

- Croix Rouge Française
- ABRAPA

- Association du Massif Vosgien

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité de ne pas subventionner ces différents organismes.

### **2014-45. Administration Générale : reconduction du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE ; à l'unanimité, de créer un poste permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet. La durée de service est fixée à 8/35<sup>ème</sup>. Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie. La rémunération se fera sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 du cadre d'emploi et emplois de catégorie C ; indice brut 334, indice majoré 317.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases d'un contrat à durée indéterminée, compte tenu de l'ancienneté de 6 années acquise par l'intéressé. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2014.

L'agent concerné est M. GROSS Patrick né le 28 Avril 1951 à Saverne domicilié au 8 rue Buchmatt à Dimbsthal

L'état des effectifs de la commune à ce jour est de :

- 2 postes Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 8/35<sup>ème</sup> 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 6/35<sup>ème</sup> 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3

M. le Maire s'est chargé de déclarer la vacance de ce poste à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin sous le n°2721 Arrêté N°24 du 16/06/2014.

Il est autorisé à signer le contrat à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **2014. 46. Recensement de la population 2015 : désignation du coordinateur communal et de l'agent recenseur**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Dimbsthal fait partie des communes de moins de 10 000 habitants, qui aura à procéder à l'enquête de recensement entre le 15 janvier et 14 février 2015. A ce titre, elle percevra une dotation forfaitaire dont le montant est calculé sur la base de 1,72 euro par habitant et de 1,13 euro par logement.

Il propose de nommer, Mme Sandra HUMMEL en tant que coordinateur communal et agent recenseur chargé de l'exécution des travaux de recensement. La formation, obligatoire sera organisée par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à signer les arrêtés de nomination à intervenir
- décide de reverser la totalité des crédits alloués à la Commune à la rémunération de l'agent recenseur.

### **2014-47. Divers et communication**

#### **2014-47.1 Plan canicule 2014**

M. le Maire donne lecture du Plan Canicule 2014. Celui-ci est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau départemental pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci en portant notamment une attention particulière aux populations à risque.

Il est notamment important de porter une attention particulière aux personnes vulnérables, isolées, âgées et handicapées.

Le Conseil Municipal prend acte du plan canicule 2014.

#### **2014.47.2 Alsace Terre de Jeunes Talents**

M. le Maire donne lecture d'un courrier signé par « Alsace Terre de Jeunes Talents » de la Région Alsace. La deuxième édition des Trophées « Alsace Terre de Jeunes Talents » est organisée. Ce dispositif inscrit dans le Plan Régional pour la Jeunesse a pour but de mettre en lumière et récompenser les projets ou parcours remarquables de 5 jeunes alsaciens.

Aucun jeune du village n'est concerné par ce dispositif.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **2014.47.3 Randonnée Touristique motocycliste**

M. le Maire informe de l'organisation d'une randonnée touristique motocycliste intitulée « Journée Américaine » qui se déroulera le 31 août prochain. Les motocyclistes passeront à Dimbsthal sur la D117 à 11h14.

Les conseillers prennent note de cette manifestation.

#### **2014.47.4 Centre de Gestion : demande d'intervention d'un archiviste**

M. Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la commune doit procéder à un récolement des archives communales. Ce récolement doit recenser les documents d'archives de la commune et doit parvenir aux Archives départementales accompagné d'un Procès-verbal dans l'année qui suit l'élection du maire.

Pour ce faire il a été fait appel à un archiviste du Service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire informe que pour l'exercice 2014, les frais d'intervention sont de 240€ par jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour **0,5** jour.
- AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir.

Les crédits seront prévus au budget 2014 au compte 6226.

#### **2014.47.5 Reprise de la salle des fêtes**

M.le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal d'une réunion qui a eu lieu avec les membres de l'Association Socioculturelle le jeudi 12 juin dernier. Lors de ce rendez-vous, il a été décidé d'un commun accord, que la Commune reprendrait la salle à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, il sera question de dénoncer la convention qui lie la commune et l'association socioculturelle, de définir les modalités de reprise de la salle, d'établir un règlement et de définir les prix de location.

#### **2014.47.6 Déplacement panneau**

M. Le Maire informe que le panneau à l'entrée du Village en venant de Marmoutier va être déplacé.

Vu l'avis du conseil général du 11 juin 2014,

Considérant que les premières habitations situées le long de la RD 229 sont au-delà du panneau définissant la limite d'agglomération actuelle, un arrêté municipal portant modification de la limite d'agglomération sur la RD 229 doit être pris.

Le Conseil Municipal prend acte de ce déplacement.

Délibération certifiée exécutoire,  
Compte tenu de sa réception à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication

Le Maire,  
Claude SCHMITT

#### **Suivent les signatures des membres présents**

MM. M. AMAT S. DIETRICH Mme C.EHRHARDT

G.EINSELEN M.HISS A.WOLBERT

Y. STEVAUX Melle J. ZAGALA